

## CE MÉTIER VOUS INTÉRESSE ?

Il vous est proposé de participer à une réunion d'information, régulièrement organisée par la Direction Enfance Famille. Adressez-vous au Service Aide Sociale à l'Enfance soit par courrier :

Département du Rhône,  
Direction Enfance Famille,  
29-31 Cours de la Liberté,  
69483 Lyon Cedex 03,

soit par mail à : [enfance-famille@rhone.fr](mailto:enfance-famille@rhone.fr)  
ou par téléphone au 04 72 61 77 15

Pour plus de renseignements : [www.rhone.fr/assistantfamilial](http://www.rhone.fr/assistantfamilial)



### CONTACTS

Hôtel du Département  
29 - 31 cours de la Liberté  
69483 Lyon cedex 03

Votre Maison du Rhône la + proche :  
[www.rhone.fr/mdr](http://www.rhone.fr/mdr)

[www.rhone.fr/contact](http://www.rhone.fr/contact)

0 800 869 869 Service & appel gratuits

SUIVEZ-NOUS SUR



@rhone\_fr



departementrhone

[www.rhone.fr](http://www.rhone.fr)

# RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

## LE DÉPARTEMENT RECRUTE DES ASSISTANTS FAMILIAUX !



[www.rhone.fr](http://www.rhone.fr)

Dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance, le Département du Rhône recrute des assistants familiaux pour accueillir des enfants en difficulté familiale.

L'assistant(e) familial(e) est un professionnel qui accueille à son domicile, et de façon permanente, des enfants, séparés de leurs parents. Il prend soin d'eux au quotidien. L'assistant familial constitue, avec l'ensemble des personnes résidant à son domicile, **une famille d'accueil**.

## POURQUOI DEVENIR ASSISTANT FAMILIAL ?

### UNE PROFESSION EXIGEANTE...

Parce qu'il s'agit :

- d'accueillir l'enfant et de prendre en compte ses besoins,
- de lui proposer un accompagnement éducatif,
- de l'accompagner dans ses relations avec ses parents,
- de l'intégrer dans sa famille d'accueil,
- de travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

### ...MAIS ENRICHISANTE ET VALORISANTE

L'assistant familial participe à une mission de service public en tant que professionnel de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du Département du Rhône. Il participe au projet pour l'enfant en lien avec de nombreux partenaires.



## QUI SONT LES ENFANTS CONFIÉS ?

Ce sont des enfants qui sont confiés, avec l'accord des parents ou par décision du juge des enfants, à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour une durée variable, de quelques mois à plusieurs années.

Ces enfants sont en danger ou en risque de l'être au sein de leur famille. Le placement familial vise à leur apporter aide, soutien et repères éducatifs, dans un cadre sécurisant.

L'accueil de certains d'entre eux nécessite une prise en charge pluridisciplinaire (médicale, sociale, éducative...) que l'assistant familial doit accompagner (Centre Médico-Psychologique, Hôpital de jour, Institut Médico-Éducatif, etc.).

## COMMENT DEVENIR ASSISTANT FAMILIAL ?

### 1<sup>ère</sup> étape : l'agrément

Il est obligatoire et accordé par le Président du Département. Pour obtenir l'agrément, vous devez déposer une demande au service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) à la Maison du Rhône la plus proche de votre domicile.

### 2<sup>e</sup> étape : le recrutement

Une fois l'agrément obtenu, vous pouvez candidater auprès du Département, en adressant une demande écrite par courrier :

Département du Rhône,  
Direction Enfance Famille,  
29-31 Cours de la Liberté,  
69 483 Lyon Cedex 03

ou par mail : [enfance-famille@rhone.fr](mailto:enfance-famille@rhone.fr)

### 3<sup>e</sup> étape : la formation

Les assistants familiaux sont des agents non titulaires du Département, avec lequel ils signent un contrat de travail. Leur professionnalisation est assurée par une formation obligatoire de 300 heures organisée dans les trois premières années de leur activité, dont 60 heures avant tout premier accueil. Le diplôme d'État d'assistant familial peut être obtenu au terme de la formation.

